

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le quinze du mois d'octobre à 20 heures 30 minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de NOGENT.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme NÉDÉLEC Anne-Marie, Mmes AUBERTOT-BREGEAULT Maud, BAILLOT Claudine, BLAUT Martine, BERNARD Roseline, BOUVENET Christelle, COLLIER Corinne, FILIPI Angélique, FLAGET Estelle, GORSE Anne-Marie, LE GRAET Dominique, SIMONNET Marie-Christine, et MM BRÉVART Cyril, GAUTHEROT Michel, GIRARDOT Yann, GUÉNARD Yves, GUYOT Patrick, LOGEROT Patrice, MELIN François, MORO Marcel, PERUCCHINI, Benjamin PETTINI Jean-Michel, PONCE Thierry, VOILLEQUIN Laurent.

Excusés : Mme LE DUC Sandrine ayant donné procuration à Mme BAILLOT Claudine, Mme NANCEY Élodie à Mme FILIPI Angélique.

Absent : M PONCE Thierry.



1 - Constitution de réserves foncières - Acquisition des parcelles cadastrées section AC nos 224, 636, 1070 et 1071, sises 140 Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – Modification de la délibération n° 2020/12 en date du 30 janvier 2020 :

2020/87

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la délibération n° 2020/12 en date du 30 janvier 2020 par laquelle le Conseil municipal a décidé l'acquisition sur la SA GENIA (M. Bernard COMMINGES) des parcelles cadastrées section AC n°s 224, 636, 1070 et 1071, sise 140 Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny d'une superficie de 13 a 77 ca ;

Considérant que le notaire en charge de la rédaction de l'acte a récemment alerté la commune sur le régime fiscal de la vente à venir. En effet, le terrain étant cédé par une société assujettie suite à changement de nature entre le titre d'acquisition et l'acte de vente, la vente s'en trouve soumise à la TVA sur le prix total ;

Considérant dès lors qu'il apparaît nécessaire de modifier la délibération la délibération n° 2020/12 en date du 30 janvier 2020 susvisée ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

FIXE le prix d'acquisition des parcelles cadastrées section AC n°s 224, 636, 1070 et 1071, sise 140 Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, à la somme de 40 000,00 € HT (quarante mille euros HT), soit 48 000,00 € TTC (quarante-huit mille euros TTC),

PRÉCISE que les autres dispositions de la délibération n° 2020/12 en date du 30 janvier 2020 restent et demeurent inchangées.

2 - Informations et questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.